



Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2018 – FRESNAY-SUR-SARTHE – 9h30

Étaient présents :

1. M. Pascal DELPIERRE, Maire de Saint-Léonard-des-Bois (72)- Président de la CLE
2. M. François TOLLLOT, Conseiller communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon (61) - Vice-président de la CLE
3. M. Marcel LEVESQUE, Maire de Vivoin (72)
4. M. Philippe GAGNOT, Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Orne Saosnoise (72)
5. M. Raymond HERBRETEAU, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe (61)
6. M. Marcel MORTREAU, Vice-Président de Le Mans Métropole
7. Mme Catherine SCHAEPLYNCK, représentant la Chambre d'Agriculture de la Sarthe
8. M. Daniel GRIVOT, représentant Mayenne Nature Environnement
9. M. Daniel GALLOYER, représentant l'association UFC Que CHOISIR de la Sarthe
M. Alain ANDRE, suppléant du représentant l'association UFC Que CHOISIR de la Sarthe
10. Mme Maud COURCELAUD, représentant l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
11. M. Robert LENORMAND, représentant l'Agence Française pour la Biodiversité

Étaient excusés :

Mme Florence PAIN, Conseillère municipale du Mans (72) – Vice-présidente de la CLE, remplacée par M. MORTREAU
 Mme Véronique CANTIN, Conseillère départementale de la Sarthe
 M. Joël DEMARGNE, Maire-adjoint de St Denis sur Sarthon
 M. Gaston THIBAUT, ex Président du Syndicat Mixte d'aménagement de la rivière Sarthe
 La Chambre d'agriculture de l'Orne
 Madame la sous-préfète de la Sarthe
 La DDT de la Sarthe
 La DDT de l'Orne

L'ordre du jour était le suivant :

1. Information concernant la structure porteuse du SAGE Sarthe amont et l'organisation de la Gemapi sur le Bassin
2. Retour des activités 2017 et définition du prévisionnel 2018
3. Sensibilisation 2018
4. Avis du bureau concernant la demande d'autorisation environnementale unique concernant un projet de parc éolien sur la commune de SAINT COSME EN VAIRAIS
5. Avis du bureau concernant la demande d'autorisation environnementale unique concernant un projet de restauration d'un tronçon de berge de la Sarthe amont au Mans.
6. Avis du bureau concernant la dérivation des eaux et la définition des périmètres de protection autour des forages d'eau de Chèvrenolles et la Cassinière

M. Delpierre a ouvert la séance en indiquant qu'un nouvel arrêté de composition de la CLE était en cours de signature par le Préfet, ce qui nécessitera une élection du bureau.

La date de la séance plénière a été fixée au 22 mars matin.

Les membres du bureau présents souhaitent continuer à intégrer le bureau.

1- Information concernant la structure porteuse du SAGE Sarthe amont et l'organisation de la Gemapi sur le Bassin

M. DELPIERRE a informé les membres présents de la transformation de l'IIBS en syndicat mixte (Syndicat du Bassin de la Sarthe) et de l'avancement de la réception des délibérations des intercommunalités concernant leurs volontés d'adhérer (voir diaporama).

2- Retour des activités 2017 et définition du prévisionnel 2018

Une présentation du prévisionnel 2017 a été réalisée, en identifiant les actions mise en œuvre dans leurs intégralités ou partiellement.

Le Président souhaite que soit réalisé un bilan des avis donnés par la CLE ou son bureau depuis juillet 2015, de façon à mesurer l'impact des avis donnés et des réserves émises.

Il est également précisé que la priorité doit être donnée à la mise en place de la gestion coordonnée des ouvrages, de façon à avoir une mise en place effective si possible en fin d'année 2018.

Il est donc demandé à ce que les perspectives 2018 soient hiérarchisées lors de la présentation en CLE et dans le rapport d'activité.

Enfin, concernant la formation phytosanitaire, les membres du bureau indiquent que le sujet est très vaste et qu'il est important de le recentrer. Une commission va être mise en place suite à la prochaine CLE (22/03) avec les membres de la CLE intéressés afin de cibler leurs besoins. *Il est à noter qu'il est envisagé la réalisation d'une réunion de sensibilisation aux enjeux pesticides avec les SAGE Mayenne et Huisne sur la partie ornaise*

Le bureau adopte les objectifs 2018, en attendant une validation finale du rapport d'activité lors de la prochaine CLE.

3- Sensibilisation 2018

Un point a été réalisé concernant les actions de sensibilisation mise en place en 2017 auprès des collègues, élus (via les apér'eau débats et l'atelier confluence), lycées agricoles et grand public.

Il est proposé par MNE que le SAGE se rapproche du CIVAM Bio 53 pour la tenue d'un stand à la manifestation Planète en fête qui aura lieu cette année à Villaines la Juhel.

Pour 2018, il sera proposé en CLE de maintenir les interventions en lycées agricoles. Une sensibilisation sur les économies d'eau pourrait être réalisée, en lien avec les SAGE Huisne et Mayenne sur la partie ornaise du territoire.

4. Avis du bureau concernant la demande d'autorisation environnementale unique concernant un projet de parc éolien sur la commune de SAINT COSME EN VAIRAIS

Les principaux points de la note diffusée aux membres du bureau ont été présentée par M. DELPIERRE. Malgré l'intérêt du projet et de ses objectifs, ce dernier n'est pas conforme à l'article 7 du règlement du SAGE.

La non-prise en compte de l'article du SAGE dans le dossier d'autorisation et ainsi toute information permettant de mesurer l'impact des éoliennes et de leurs chemins d'accès vis-à-vis des zones d'expansion de crues (et donc sur les inondations) conforte le bureau sur la non-conformité du dossier

Il existe également pour ce projet un manque certain d'informations concernant la compensation des zones humides détruites et dans une moindre mesure, mais qui n'est pas du tout traité dans le dossier, de la fonctionnalité hydraulique des haies supprimées.

Le bureau émet à l'unanimité des membres présents un avis défavorable à ce projet, du fait de sa non-conformité avec le règlement du SAGE, mais aussi du manque de lisibilité concernant la compensation envisagée vis-à-vis de la destruction des zones humides, et des haies.

5. Avis du bureau concernant la demande d'autorisation environnementale unique concernant un projet de restauration d'un tronçon de berge de la Sarthe amont au Mans.

En lien avec la note envoyée préalablement aux membres du bureau et une présentation d'informations complémentaires issues des comités de pilotage (CoPil) où la CLE a été invitée

Le bureau de la CLE émet un avis favorable à cette demande. En effet l'enjeu sécurité publique du Boulevard Nature et la volonté de la collectivité de réduire au strict minimum l'empierrement des berges, avec néanmoins une végétalisation de la zone supérieure, sont des arguments suffisants pour rendre ce projet compatible et conforme aux objectifs du SAGE.

6. Avis du bureau concernant la dérivation des eaux et la définition des périmètres de protection autour des forages d'eau de Chèvrenolles et la Cassinière.

Les principaux points de la note diffusée aux membres du bureau ont été présentée par M. DELPIERRE. Les articles et dispositions du SAGE concernés par ce dossier sont conformes et compatibles. Les remarques émises dans la note sont validées par le bureau. Ce dernier demande à ce qu'elles soient intégrées à l'avis.

Le bureau de la CLE émet un avis favorable à cette demande. Les remarques concernant les dispositifs d'assainissement non collectifs défaillants, la citerne à fuel, le stockage des produits phytosanitaires et l'attention particulière à apporter vis-à-vis des intrants azotés seront reprises dans le courrier d'avis envoyé à l'ARS.

M. DELPIERRE lève la séance à 12h00.